



COMMUNIQUÉ DU DIRECTEUR

RÉORGANISATION MAJEURE DU SERVICE

RAISON D'ÊTRE

Comme vous le savez, depuis plusieurs années, le SPCI essaie avec plus ou moins de succès de trouver de meilleures façons de répondre le plus efficacement possible à sa mission. Au cours de ces années, de nombreux rapports administratifs, commentaires du personnel, de l'Association des chefs pompiers et de l'Association des pompiers professionnels nous démontrent que la situation actuelle (statu quo) n'est pas une solution. Il est donc requis de changer en profondeur notre organisation.

Essentiellement, cette réorganisation a pour but d'optimiser l'efficacité du SPCI et de résoudre les problèmes de fonctionnement qui perdurent, et ce, afin que tous puissent avoir plus de fierté et d'engagement envers le service. Nous espérons ainsi mettre en place une structure, un cadre et un climat de travail plus stimulants et performants.

Nous savons que ce projet est ambitieux et qu'il peut créer de l'inquiétude chez certains; mais vous comprendrez, sans doute, qu'il est nécessaire d'avoir le courage de faire des changements significatifs. Ainsi, nous mettrons tout en œuvre pour supporter les personnes directement touchées par ce changement et faire en sorte que cette réorganisation soit un succès durable. D'ailleurs, un programme de formation spécialement adapté sera mis en place et le personnel pourra également profiter de la présence d'un réseau de « coachs ».

Enfin, soyez assurés que cette restructuration ne met nullement en doute le professionnalisme et la motivation du personnel et des associations qui vous représentent. Mais, il est temps que l'organisation change pour le mieux.

L'ESSENTIEL DES CHANGEMENTS

Cette refonte majeure de la structure de gestion se traduit entre autres comme suit :

- Création d'un nouveau poste : directeur adjoint aux opérations. Ceci a pour but d'assurer la coordination des besoins opérationnels et administratifs, notamment en matière de logistique, de formation, de pratiques et d'entraînements, d'efficacité des interventions spécialisées, des communications et des programmes de prévention.
- Abolition des emplois de chef de division aux opérations (4), de chef au soutien opérationnel (5) et d'adjoint au directeur (1). Création de l'emploi de chef de peloton (4). Ceci à pour but de simplifier et de prioriser la gestion des opérations, d'uniformiser l'application des procédures, des processus, des directives, des programmes de formation et de santé et sécurité et des interventions spécialisées. Ces chefs assureront un leadership formel sur chacun des pelotons.
- Révision des rôles et des responsabilités de l'emploi de chef aux opérations (12). Ceci à pour but d'assurer une meilleure coordination, contrôle et suivi des activités des casernes sous leur responsabilité.
- Abolition des emplois syndiqués de lieutenant (57) et de capitaine (19) à la brigade. Création d'un nouvel emploi cadre de chef de caserne (76 postes). Ceci a pour but d'assurer une meilleure exécution et application des règles et procédures ainsi qu'une clarification de son rôle de gestion.
- Suite à l'abolition du poste de chef de division formation – logistique, création de l'emploi de chef de soutien logistique aux opérations. Ceci à pour but d'assurer l'appui aux opérations, notamment en matière d'équipements et de matériel. Ce poste relève de la direction des opérations. Un poste de conseiller-cadre est créé pour soutenir cette unité.
- Création d'un poste de directeur de la Division formation, recherche et développement. Ceci a pour but de développer et mettre en œuvre les programmes de formation du personnel et des équipes spécialisées, notamment selon les règles en santé et en sécurité. Pour l'appuyer, 3 postes de chef d'équipe spécialisée, 1 poste de technicien en recherche et développement des équipements et un poste de conseiller en ressources humaines affecté à la santé et à la sécurité seront créés.

- Modification du titre de l'emploi de lieutenant à la formation (6) en celui de formateur (8). Ceci permettra de dédier un formateur par peloton (4), les 4 autres formateurs développeront les outils de formation nécessaires. Enfin, un poste de coordonnateur à la formation sera créé pour assurer une application ordonnée des activités de formation.
- Abolition des emplois de lieutenant (2) et de capitaine (2) à la prévention ainsi que du chef de division de la prévention. Les préventionnistes seront décentralisés dans les arrondissements pour se rapprocher de leurs besoins spécifiques. De plus, ceci permettra une meilleure interaction avec les inspecteurs de la gestion du territoire (urbanisme et environnement). Enfin, la Section communications, médias et éducation du public sera créée et pourvue d'un nouveau poste de coordonnateur et de 3 préventionnistes. Cette section aura la responsabilité des programmes de prévention, d'éducation du public et des relations avec les médias. Les 2 postes de secrétariat seront transférés à la formation.
- Au plan administratif, un poste de préposé au secrétariat est créé pour soutenir les opérations. Un poste de conseiller en gestion administrative et un poste de chargé de projets spéciaux seront créés afin de soutenir les opérations de gestion et informatiques.

Tous ces nouveaux postes feront l'objet d'un processus de dotation conforme aux règles en vigueur, et ce, afin d'avoir les meilleurs candidats possibles et d'offrir l'opportunité à chacun de s'impliquer et de se développer dans l'organisation.

La mise en œuvre de cette réorganisation se fera graduellement. Le personnel concerné sera rencontré et nous continuerons de vous informer.

Nous comptons sur votre compréhension et collaboration pour mettre en place une organisation qui vise le bien collectif du personnel et de la population que nous desservons.

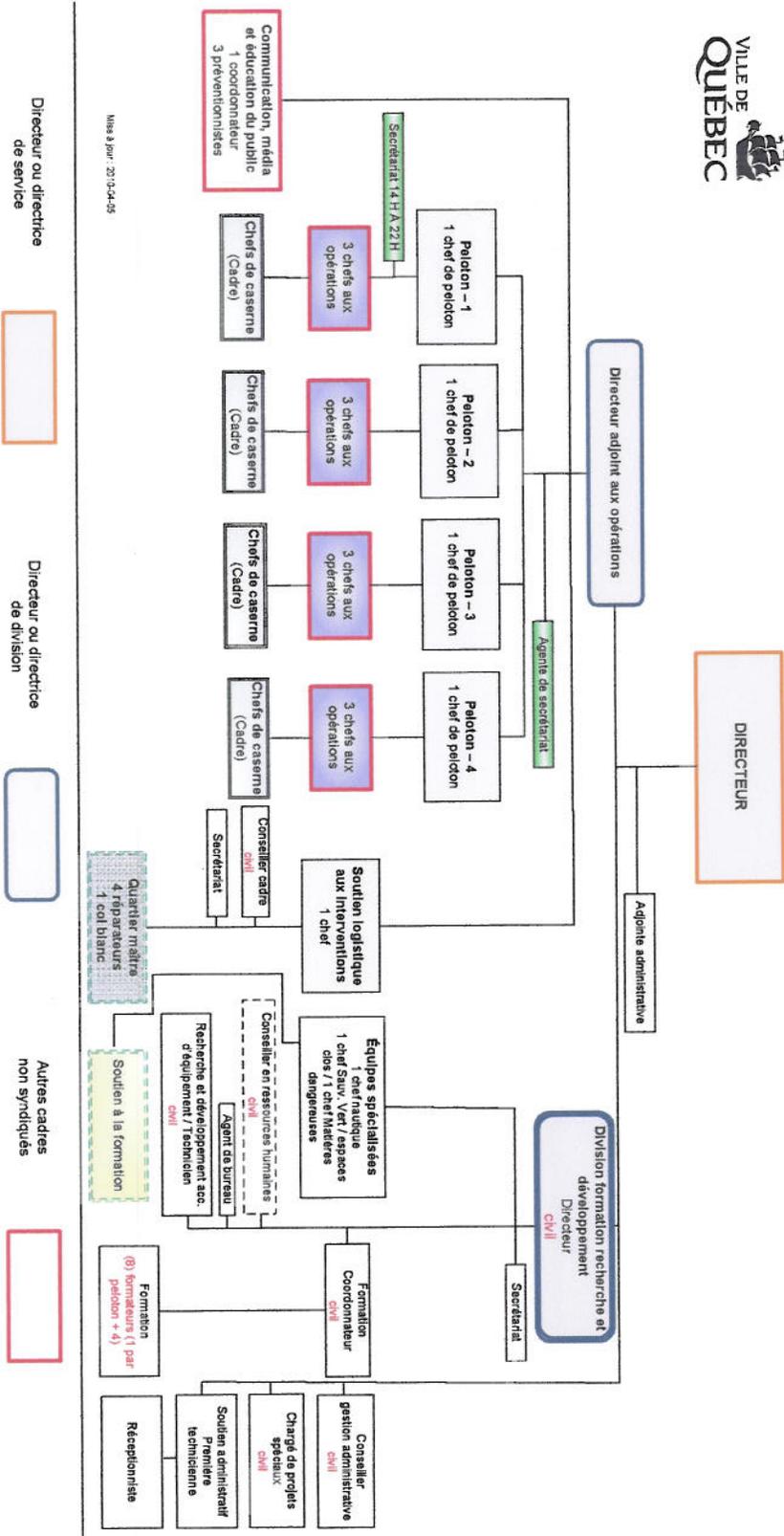


Richard Poitras
Directeur

Pièce jointe : organigramme du SPCI

Le 14 avril 2010

SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE



Mise à jour : 2019-04-25